Février 2014 - n°192

Déville info

Journal d'Informations Municipales

L'argent de la commune : pourquoi faire ?

Pages 5-7

DÉVILLE lès Rouen

Entretenir les routes

Crea : rénovation de logements

Contrats partenaires jeunes

Vacances d'hiver bien animées

Hôtel de Ville : mode d'emploi

1 place François Mitterrand
BP 73
76250 Déville lès Rouen
Tél : 02 32 82 34 80
Télécopie : 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
(16h30, le vendredi)
Permanence d'accueil
le samedi de 9h à 12h, du lundi au vendredi jusqu'à 18h30

Les Élus à votre écoute

Les élus reçoivent à l'Hôtel de Ville.
Pour tout rendez-vous, se renseigner au Cabinet du Maire.
Tél : 02 35 76 88 18
Email : elus@mairie-deville-les-rouen.fr

Dominique Gambier • *Maire* • Reçoit sans rendez-vous le vendredi de 10h à 12h

Mary-Françoise Grenet • *1ère adjointe chargée des affaires scolaires et culturelles* • Reçoit sans rendez-vous le mardi de 10h à 11h

Jean-Claude Boutant • *2ème adjoint chargé des services publics, des affaires générales et extérieures*

Edith Hourdin • *3ème adjointe chargée des affaires sociales et des seniors* • Reçoit sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h

Robert Legras • *4ème adjoint chargé des nouvelles technologies et du commerce*

Annie Boutin • *5ème adjointe chargée de la petite enfance*

Jacques Maruitte • *6ème adjoint chargé des affaires financières, du budget et des achats publics*

Mirella Deloignon • *7ème adjointe chargée des affaires sportives*

Jean-Claude Dufour • *8ème adjoint chargé de l'entretien des bâtiments municipaux et de la commission de sécurité*

Annette Boutigny • *9ème adjointe chargée des loisirs jeunesse*

Xavier Dufour • *Conseiller délégué chargé du développement durable, des espaces verts, de la voirie et des aménagements urbains*

Permanences et consultations

à l'Hôtel de Ville

ADMR (Association du service à domicile)
Permanence le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30.

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanence le vendredi de 9h à 12h.

Permanence Juridique
Consultation les 2e et 4e samedis de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h.

Conseillère Générale - Mary-Françoise Grenet
Reçoit le samedi 15 février de 9h30 à 10h30.
Contact : Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - Rouen
Tél : 02 35 03 57 08

Député - Pierre Léautey
Reçoit sur rendez-vous.
Permanence Parlementaire - 23 rue de la République - Rouen
Tél : 02 77 76 47 55

Secrétariat parlementaire
Reçoit les 2e et 4e mercredis de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 10h à 12h.

à la maison de l'animation

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil sans rendez-vous les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
Tél : 02 32 82 50 10

zoom sur

Le livre de la sagesse

C'est un nouvel ouvrage qui s'adresse aux petits comme aux grands. «*Ecoute le sage*» est le troisième livre écrit par le Dévillois Gérard Guilbert-Morlet.

Le livre regroupe sept histoires qui sont nées d'une rencontre, celle de l'auteur avec un petit garçon lors de ses dernières vacances. Ce petit garçon lui a demandé pourquoi il se battait avec son frère alors qu'il l'aime bien. Cette anecdote a inspiré à Gérard Guilbert-Morlet la première histoire de son livre : *La colère des frères.*

Il en a écrit six autres contant les aventures de Jean de la Terre, Gow le pêcheur, Naow le courageux, la petite Fabida ou encore le vieux sage. A travers ces histoires, l'auteur met en avant les défauts du quotidien tels que la colère ou l'avarice et propose une approche philosophique pour y remédier.

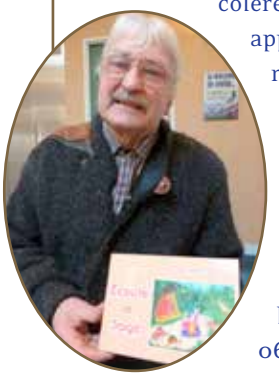

Gérard Guilbert-Morlet est à la fois, l'auteur, l'illustrateur et l'éditeur du livre «*Ecoute le sage*». Pour obtenir plus de renseignements, il faut donc le contacter directement au 06 87 87 28 90.

sommaire

entre nous 4
Carte nationale d'identité et passeport : des démarches simplifiées
A savoir : inscriptions scolaires
Au fil de la vie
Entretenir les routes

dossier 5-7
L'argent de la commune : pourquoi faire ?

vie de la cité 8-10
Crea : des aides pour rénover votre logement
Contrats partenaires jeunes
Des vacances d'hiver bien animées !
¡Viva España!
C'est en bref
Arrêt sur images

à l'affiche 11
Lectures à partager
Rendez-vous

Déville Info, journal d'informations municipales
Directeur de la Publication : **Dominique Gambier** / Rédacteur en Chef : **Patricia Dumalanède** / Rédaction et mise en page : **Elodie Lefevre L'Affeter** / Crédit photos : **Mairie de Déville lès Rouen** / Prises de vues : **Pauline Aussage, Jennifer Brument, Sophie Hébert** / Impression : **PPS - Saint Martin du Vivier** / Distribution : **La Poste** / Numéro tiré à **6 650 exemplaires**

Reproduction libre avec mention de l'origine ISSN 1284-5310
Impression : sur papier issu de forêts gérées durablement. L'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert®.

éditorial

Un budget 2014 plein de promesses

Ce budget 2014 est nécessairement un budget de transition puisqu'il laisse à la prochaine équipe municipale le soin d'engager de nouveaux projets.

La bonne situation financière, qui traduit une bonne maîtrise des dépenses ou un très faible endettement, permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité même si le contexte actuel est difficile.

Le bon entretien des bâtiments municipaux, le maintien de la qualité des services à des coûts abordables, sont des nécessités auxquelles nous pouvons faire face aujourd'hui. Pour combien de temps ?

Et nous le faisons dans ce budget 2014, sans augmenter les taux des impôts locaux !

Très chaleureusement.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen
Vice-Président de
la Région Haute-Normandie

arrêt sur images

Plusieurs associations ont réuni leurs membres pour leur assemblée générale. L'occasion de faire le point sur l'année écoulée et les projets à venir !

Amicale Laïque de Déville (ALD)

Anciens combattants (AGPG-CATM)

Orchestre Symphonique de Déville

Amicale des anciens travailleurs

Judo club

AMAP

Plusieurs agents ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie des voeux au personnel communal.
Loïc Cavelier, Patricia Dumalanède, Karine Lemenuel, Jean-Paul Maury et Marie-Odile Viry ont reçu la médaille échelon argent pour 20 ans de service au sein d'une collectivité.
Nadège Bouteiller, Laurent Fruish, Marie-José Levillain et Jean-Claude Quard ont reçu la médaille échelon vermeil pour 30 ans de travail.
Catherine Dudouit a reçu la médaille échelon or pour 35 ans de service.
Cette cérémonie est aussi l'occasion de saluer le départ à la retraite de Françoise Jerez et Danielle Quibel après de nombreuses années travaillées au service de la Ville.

La Municipalité a présenté ses voeux aux Corps Constitués et aux associations.

Carte nationale d'identité et passeport : des démarches simplifiées

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des nouvelles cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est de 15 ans (au lieu de 10).

Et pour les personnes dont la carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ? Pas d'inquiétude : la prolongation de 5 ans de la validité de leur carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière, inutile de se déplacer en Mairie. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour les personnes qui souhaitent voyager avec une carte d'identité dont la date initiale de validité est dépassée, il est possible de télécharger sur les sites ministériels «diplomatie.gouv.fr» et «interieur.gouv.fr» un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

Et pour les mineurs ? La prolongation de 5 ans ne s'applique pas aux cartes délivrées aux personnes mineures. La carte reste donc valable 10 ans à partir de la délivrance.

Depuis le 1er janvier 2014, les règles pour les demandes de cartes d'identité et de passeport des mineurs ont également été simplifiées. La présence des mineurs n'est obligatoire que lors de la remise de la carte d'identité (tous les mineurs) et de passeport (mineurs de moins de 12 ans). En cas de demande de passeport pour un mineur de plus de 12 ans, sa présence est obligatoire pour la prise d'empreintes lors du dépôt du dossier et de la remise du passeport.

Renseignements : 02 32 82 34 80

à savoir...

C'est le moment d'inscrire son enfant à l'école !

Les pré-inscriptions scolaires pour la rentrée 2014 se déroulent du lundi 10 février au vendredi 21 mars. Rendez-vous à l'Hôtel de Ville, au pôle inscription, service de la jeunesse, des écoles et des sports : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).

Les pré-inscriptions concernent exclusivement les enfants : qui s'inscrivent pour la première fois en école préélémentaire (toute petite section ou petite section), qui emménagent sur la commune ou qui étaient scolarisés dans un établissement privé.

Il suffit de se munir : du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, d'une attestation de domicile et du jugement de divorce ou documents du tribunal en fonction de la situation familiale.

La fiche d'inscription est également téléchargeable sur le www.deville-les-rouen.fr (rubrique grandir à Déville/vie scolaire). **Renseignements : 02 32 82 34 80**

Face aux réclamations croissantes, les naissances et les mariages ne sont publiés que sur accord express des intéressés.

Pour tout renseignement, merci de contacter le Cabinet du Maire au 02 35 76 88 18 ou par mail, cabinet@mairie-deville-les-rouen.fr.

Décembre 2013

Vœux de bonheur

- Indiana BERTRAND et William MANOURY

Condoléances

- Paul MARC
- Bernard PINEL
- Christian DURAND
- Olivier PÉPIN-DONAT
- Michel RIDEL
- Jeanne CANU veuve PRIEUR

ça se fête

- Inès Aberkane va être parrainée civilement le samedi 15 février à l'Hôtel de Ville.
- Safya et Assya Delcenserie vont être parrainées civilement le samedi 15 février à l'Hôtel de Ville.

Entretenir les routes

Un nid de poule, un poteau tordu, une branche cassée... que ce soit sur signalement des habitants ou suite à un constat des agents municipaux, la commune réalise un entretien courant et permanent des 27 km de voiries, 9 000 m² de places et 2 000 m² de parking.

Les réparations et interventions urgentes, pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers, sont assurées par les agents des services techniques municipaux. Un programme de travaux est également défini chaque trimestre. Ces travaux sont confiés à des entreprises : marquage/signalisation au sol, remplacement de panneaux, de caniveaux ou de bordures, création de surbaissés de trottoir... Cet entretien courant représente un budget annuel moyen de 163 000€.

En plus de cet entretien «courant», un budget de 120 000€ est alloué au programme annuel mis en place pour réhabiliter les chaussées particulièrement usées. Cette année, la commune va utiliser une partie de ce budget pour la réfection de la partie supérieure de la rue Gambetta.

L'entretien de la voirie ne se limite pas à la réalisation de travaux, c'est aussi assurer la propreté urbaine, l'entretien de l'éclairage public...

www.deville-les-rouen.fr

L'argent de la commune : pourquoi faire ?

Chaque année, la commune doit déterminer son budget. C'est un acte majeur dans la vie de la collectivité. Ce budget doit impérativement être voté par le Conseil Municipal avant le 31 mars de l'année concernée.
Et oui, pour réaliser des actions, mettre en place des projets, la ville a besoin d'argent. Il est donc essentiel de calculer l'argent perçu (recettes) et l'argent versé (dépenses).
Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'efforce de maintenir un budget prudent, permettant d'assurer des services publics de qualité, sans augmenter les impôts, tout en gardant une capacité d'investissement pour de nouveaux projets et sans endetter la commune.

Budget 2014 =

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont voté le budget primitif pour cette année. Ce document permet d'estimer les recettes à encaisser et les dépenses à réaliser entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014.
Il est important d'être rigoureux pour bien gérer l'argent public. Les élus et les services municipaux ont donc élaboré ensemble le budget 2014, en s'efforçant de contrôler les dépenses et les recettes.
En effet, les dépenses d'argent réalisées tiennent compte des choix politiques des élus, par exemple les travaux de rénovation de l'accueil de loisirs, mais d'autres éléments ne sont pas maîtrisables : les dotations de l'Etat, les dépenses liées à l'augmentation du coût de la vie (énergie, électricité...) et un certain nombre de dépenses obligatoires (frais de personnel, frais de nettoyage des bâtiments...). Néanmoins, leurs volumes peuvent varier en fonction des choix politiques. Ces éléments ont été évoqués lors du

Budget de fonctionnement = 12 310 639 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion : 767 670 €	Frais de personnel : 6 768 180 €
Impôts et taxes : 8 469 733 €	Fonctionnement courant des services : 3 673 371 €
Participations et dotations : 2 957 683 €	Gros entretien : 174 200 €
Autres recettes : 115 553 €	Frais financiers : 300 000 €
	Prélèvement pour investissement : 1 394 888 €

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en oeuvre des actions décidées par les élus.
Dans cette partie du budget, sont enregistrés : les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que l'argent perçu des services municipaux (accueils de loisirs, restauration scolaire, école de musique, location de salles, entrées piscine...)
Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses de gestion courante avec l'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments communaux, l'achat de fournitures diverses, les salaires et charges sociales du personnel municipal, les charges liées à l'action sociale, aux subventions aux associations.... Malgré une maîtrise stabilisée de ces dépenses, la commune fait face à des charges générales incontourables (électricité, contrat d'assurances...). Cette année, les nouvelles dépenses liées au changement des rythmes scolaires, à la création de l'accueil de loisirs maternel ont également été prises en compte.

Les investissements les plus significatifs

Pour les investissements courants, la commune dispose de 1 036 187€. Avec cet argent, la Ville a notamment programmé de nombreux projets.
La reprise des concessions au cimetière va se poursuivre. Les concessions funéraires sont accordées pour une durée déterminée. La loi reconnaît au Maire la possibilité de mettre un terme de façon anticipée à tout type de sépulture présentant des signes extérieurs de délabrement, qui peut alors faire l'objet d'une reprise administrative.

La maison de la petite enfance va se refaire une beauté avec des travaux de peinture réalisés sur une partie des locaux.

La rénovation de l'école Crétay va s'achever cet été avec la mise en peinture de tout l'établissement scolaire.

Une partie de ce budget est également consacrée à l'entretien régulier de la voirie ainsi qu'à la réfection de la partie supérieure de la rue Gambetta (de la rue du manoir Rigault à la rue de l'église). Pour en savoir plus sur l'entretien des routes, un article y est consacré en page 4 de ce *Déville Info*.

= 15 505 527 €

débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2013.
Un budget difficile : baisse des dotations de l'Etat, subventions de plus en plus rares. Cette année encore, la Municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux, comme elle le fait depuis 20 ans.
La commune doit donc maîtriser au maximum ses dépenses, pour maintenir son épargne permettant l'entretien des équipements et l'investissement courant.

En cours d'année les prévisions de ce budget primitif peuvent être réajustées, en autorisant éventuellement de nouvelles dépenses et recettes.
Le budget se compose d'une section de fonctionnement, dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants et une section d'investissement qui assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie.

Budget d'investissement = 3 194 888 €

Nos moyens...	...leur affectation
Récupération de TVA : 400 000 €	Remboursements d'emprunts : 300 000 €
Vente de terrains : 1 400 000 €	Acquisitions foncières et complément pour les grands projets : 1 857 848 €
Autofinancement (épargne) : 1 394 888 €	Investissements courants : 1 036 187 €
	Autres : 853 €

La section d'investissement est consacrée essentiellement aux opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Ces dépenses d'investissement accroissent la valeur du patrimoine : achat de terrains, de bâtiments, constructions, grosses réparations, achat de gros matériel...

Les dépenses concernent le remboursement de la dette, les acquisitions de terrain ou encore l'équipement (mobilier scolaire, matériel pour les accueils de loisirs, équipement pour entretien des espaces verts, renouvellement du matériel sportif, instruments de musique...).
Les recettes proviennent de l'épargne, de la récupération de TVA ou encore de la vente de terrains.

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, la commune poursuit ses efforts en matière d'économies d'électricité et va rénover l'éclairage public.

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, les services techniques vont disposer d'un nouvel équipement pour le désherbage.

La commune, l'une des premières du département, va mettre en place la dématérialisation de tous les paiements et transactions financières, et remplacer des équipements informatiques. Adopter cette dématérialisation va permettre d'économiser les coûts liés à la facturation, de gagner du temps dans le traitement de ces factures, tout en faisant un geste pour la préservation de l'environnement.

La Ville est propriétaire de deux logements de fonction, un attenant au bureau de la Poste et un autre au Trésor Public. La Poste et la perception ont souhaité les restituer. Avant de les louer, la commune doit entreprendre des travaux de rénovation de ces logements.

Enfin, la commune dispose de réserves financières pour acheter de nouveaux terrains et poursuit la réflexion sur le devenir de ces différents sites.

Logements

Crea : des aides pour rénover votre logement

La Crea lance, pour une durée de 3 ans, le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour accompagner et subventionner la réhabilitation de l'habitat privé.

Les trois grandes priorités du PIG sont le traitement de l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour les personnes vieillissantes et handicapées.

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les *«propriétaires occupants»* d'un logement à titre de résidence principale, sous conditions de ressources.

Les *«propriétaires bailleurs»* qui louent un ou plusieurs logements dont ils sont propriétaires.

Les *copropriétés* sont également concernées, soit via le syndicat des copropriétaires, soit individuellement en tant que propriétaire.

La Crea met gratuitement une équipe à la disposition des personnes intéressées à établir leur dossier de demande d'aide et les accompagner à chaque étape de leur projet.

Une permanence se déroule en Mairie tous les 1ers lundis du mois, de 9h à 11h.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces aides et connaître les modalités du programme, connectez-vous sur le **www.la-crea.fr**

Jeunesse

Contrats partenaires jeunes : combiner activité de loisirs et citoyenneté !

Pratiquer une activité sportive ou culturelle est essentiel pour permettre aux jeunes de s'épanouir. Garantir l'accès pour tous aux loisirs est donc un enjeu évident pour garantir l'égalité entre les enfants.

C'est pourquoi, la Ville s'est associée à la caisse d'allocations familiales (caf) pour permettre, sous conditions de ressources, aux jeunes âgés entre 6 et 19 ans habitant Déville, de pratiquer le loisir de leur choix en contrepartie d'actions au service de la commune et de ses habitants.

L'aide financière peut permettre aux jeunes de financer la totalité ou une partie de l'inscription et le matériel nécessaire à la pratique de l'activité. La ville et la caf participent chacune à hauteur de 50% du coût avec un plafond de 120 €. Le reste, à la charge de la famille, est au moins de 10 % du coût total de l'activité.

En échange de l'aide financière apportée, le bénéficiaire s'engage à être assidu mais aussi à effectuer une contrepartie de son choix en fonction de son âge, de ses centres d'intérêt et de ses possibilités. Les contreparties sont proposées par les enfants et la famille auprès de l'animateur référent qui vérifie la faisabilité et assure le suivi de cette contrepartie.

Cette année, deux contreparties ont été réalisées : le 15 janvier, 7 enfants ont proposé un mini concert puis servi le goûter aux résidents de «la Filandière» et le 22 janvier, 8 autres jeunes ont présenté leur activité aux enfants de l'accueil de loisirs primaire puis leur ont servi le goûter.

Le mercredi 19 février à 18h, les 11 jeunes concernés vont signer leur contrat en présence de leurs parents, des élus et des représentants de la caf. Pour 6 d'entre eux, il s'agit d'une première, pour les 5 autres d'un renouvellement.

Pour obtenir plus de renseignements, contacter le pôle inscription, service de la jeunesse, des écoles et des sports au 02 32 82 34 80 !

Jeunesse

Des vacances d'hiver bien animées !

Du lundi 24 février au vendredi 7 mars, la commune propose de nombreuses actvités pour les enfants de 3 à 14 ans des accueils de loisirs.

Au programme : découvertes, distractions, rires, partages avec les copains ! De 3 à 5 ans, les enfants sont accueillis, dans les locaux de l'école Crétay, rue Schwach.

A partir de 6 ans, les enfants ont rendez-vous dans l'ancienne école Hélène Boucher, rue des écoles. Les préadolescents de l'accueil de loisirs primaire, sont, quant à eux, «délocalisés» à la maison de l'animation. Une nouvelle expérience qui leur permet de vivre des vacances adaptées à leurs envies et à leur besoin d'émancipation des plus jeunes de l'accueil de loisirs primaire.

Toutes les inscriptions sur les accueils de loisirs maternel et primaire ont lieu jusqu'à 15 jours avant le premier jour des vacances, en fonction des places disponibles.

Rendez-vous au pôle inscription à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30, le vendredi).

Renseignements : 02 32 82 34 80

c'est en bref...

Recensement militaire

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en novembre, décembre 1997, janvier et février 1998 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant à l'Hôtel de Ville, service «population», munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Fermeture point d'eau

Durant la période hivernale, l'alimentation en eau du cimetière est coupée en raison du risque de gel.

¡Viva España !

Du mardi 4 au samedi 22 février, les ABCD, l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique, l'expansion artistique (EALCN), la médiathèque Anne Frank et les restaurants scolaires fêtent l'Espagne !
Au reflet de son histoire, l'Art Espagnol est multiple : influencé, imprégné, réactif, influent. Aventure et expression humaine, c'est donc au travers de la couleur et de l'émotion que se déroulent ces animations mettant l'Espagne à l'honneur.

Exposition à la médiathèque
du mardi 4 au samedi 22 février
Céramiques, faïences, dessins et peintures : les élèves des activités artistiques des ABCD vous dévoilent leurs œuvres réalisées sur le thème de l'art hispanique !
Découvrez également une rétrospective sur Gaudi et l'art nouveau en Espagne.

L'Espagne, création et inspiration : spectacle au centre culturel Voltaire
Vendredi 14 février à 20h
L'école municipale de musique de danse et d'art dramatique vous propose un spectacle aux accents chauds et colorés !
Découvrez avec la classe de guitare, les œuvres des guitaristes Fernando Sor et Francisco Tárrega, des compositions «hispanisantes» et un prélude d'Isaac Albéniz avec les pianistes, les flûtistes font un clin d'œil à Bizet et sa Carmen, accompagnés par l'orchestre dans un Fandango enlevé et l'hommage à Pedro Almodóvar avec des extraits de «Talons aiguilles» par les comédiens adultes et deux chansons interprétées par l'atelier de musiques actuelles.

«Cours, cours citrouille», conte d'Espagne à la médiathèque
Mercredi 19 février à 14h30 et 16h
Laissez-vous conter, par Isabelle Laminie, professeur de l'école municipale de musique de danse et d'art dramatique, l'histoire écrite par Eva Mejuto et illustrée par André Letría. L'histoire d'une mamie se rendant au mariage de sa petite-fille, qui trouve sur le chemin un loup, un ours et un lion qui veulent la manger. Découvrez le plan original qu'elle va élaborer avec sa petite-fille pour tromper les trois bêtes féroces.

L'auberge espagnole
Jeudi 20 février
Les enfants déjeunant dans les restaurants scolaires vont découvrir les saveurs d'Espagne avec le menu composé d'une sangria au jus de fruits avec agrumes et fruits rouges, d'une salade verte et un tapas flamenco (pain, fromage de chèvre et chorizo), de paëlla et d'une crème Catalane.

Paco El Lobo, Trio Flamenco spectacle au centre culturel Voltaire
Jeudi 20 février à 20h
Entouré du guitariste Cristobal Corbel et de la danseuse Veronica Vallecillo, Paco El Lobo vous transporte avec sa virtuosité instrumentale, sa voix vibrante et sa musique du soleil. Pas de «robe à pois», pas de fleur dans les cheveux, mais une rencontre flamenca dans ce qu'il y a de plus authentique et de plus pur. Olé !
Tarifs : 16€ (normal) / 13€ (réduit) 11€ (pass)
Placement libre
L'expansion artistique propose également un «bar espagnol» ouvert au public du concert, avant (dès 19h) et après le spectacle. L'occasion de déguster tapas et autres spécialités espagnoles !

arrêt sur images

Les travaux de l'accueil de loisirs suivent leur cours et se déroulent dans les délais fixés.

Elections municipales
Les prochaines élections municipales ont lieu le dimanche 23 mars 2014.
Renseignements au 02 32 82 34 80

Plan cadastral
Ce mois-ci, Pascal Asselin, géomètre principal des Finances Publiques, procède aux travaux de mise à jour du plan cadastral sur la commune. Il est amené à réaliser des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées. Il est porteur d'une copie de l'arrêté préfectoral relatif à la tournée de conservation cadastrale.

Bourses communales
Une aide peut être accordée, sous condition de ressources, aux familles dévilloises dont les enfants sont scolarisés dans des établissements secondaires.
Les dossiers sont reçus au c.c.a.s., à l'Hôtel de Ville, de 8h30 à 12h30, du 3 au 21 février.
Pièces à fournir : livret de famille, justificatif caf récent, avis d'imposition 2013, justificatifs des ressources des 3 derniers mois de la famille, quittance de loyer, certificat de scolarité, bourses nationales de tous les enfants à charge, rib.

Recensement de la population
Marie-Brigitte Marcetteau et Marc Vanmerris sont les deux agents chargés du recensement de la population jusqu'au 22 février.

Comptage d'animaux
La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime organise une opération de recensement des populations de lièvres. Pour Déville, cette opération a lieu entre le 4 février et le 7 mars, entre 20h et 1h du matin. Les véhicules utilisés sont équipés de gyrophares de couleur orange ainsi que d'une pancarte "comptages d'animaux".

Cette année, 1 250 colis de Noël ont été distribués aux aînés de la commune.

Petites gourmandises offertes par l'ald aux enfants des écoles après le traditionnel spectacle de Noël !

Chants et comptines de Noël ont ravi les enfants et les parents de la maison de la petite enfance.

Un délicieux repas de Noël préparé par la restauration collective !

Les petits pères Noël de l'école Perrault ont présenté une jolie chorale à leurs parents.

Cette année encore, la paroisse Saint Pierre a organisé son marché solidaire.

Chaleureux spectacle de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique

Le passage du Père Noël a fait plaisir aux enfants des employés municipaux.

Parents et enfants réunis sur le terrain pour la journée de Noël organisée par l'ald basketball.

Activités, sorties, détente, rires... de beaux souvenirs de vacances pour les enfants des accueils de loisirs maternel et primaire qui se sont retrouvés comme à chaque vacances scolaires.

Un réveillon de Noël convivial organisé par les amis rouennais des petits frères des pauvres qui permet de rompre l'isolement en cette période de fête.

Le début d'année est marqué par la traditionnelle galette des rois : un moment de partage et de convivialité pour l'amicale des anciens travailleurs, les enfants de l'usep et les membres de la cible dévilloise !

Médiathèque Anne Frank

Lectures à partager

Se divertir, s'évader, réfléchir, se documenter... chacun a ses raisons d'aimer les livres. A la médiathèque Anne Frank, la lecture n'est pas seulement un plaisir individuel et silencieux, c'est un plaisir que l'on partage et à tout âge !

Les très jeunes lecteurs (0 à 3 ans), accompagnés de leurs parents sont ainsi accueillis à la marmothèque. Ils y écoutent de belles histoires, des comptines et des jeux de doigts ! Rendez-vous le *samedi 15 février à 11h,* sur inscription.

Des histoires, encore des histoires ! Les plus grands peuvent venir à l'heure du conte *chaque mercredi à 14h30, dès 7 ans et à 16h, de 3 à 6 ans et chaque samedi à 15h, pour petits et grands.* Toute l'année, sans interruption même pendant les vacances scolaires !

De 9 à 15 ans, les jeunes lecteurs sont invités à rejoindre le forum des ados. Chacun peut échanger autour des livres (romans, BD, mangas...) mais aussi autour de la musique, du cinéma et des loisirs. L'occasion d'obtenir des idées de lecture, de loisirs culturels et de découvrir les ouvrages de la médiathèque. Le prochain rendez-vous c'est le ***mercredi 12 février à 14h*** (inscription à la médiathèque).

Tous les lecteurs à partir de 16 ans aussi peuvent échanger, en toute simplicité et convivialité, leurs impressions de lecture et partager leurs points de vue en rejoignant le club de lecture. Rendez-vous le ***samedi 8 février à 10h30.***

Tél : 02 32 82 52 22

rendez-vous

Février

Dimanche 2 - 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 1 / Oissel

Dimanche 2 - 15h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors féminines 1 / Nétreville

Du mardi 4 au samedi 22
Médiathèque Anne Frank
Exposition
«¡Viva España!»

Samedi 8 - 10h30
Médiathèque Anne Frank
Club de lecture

Samedi 8 - 16h
Salle les Rivières
Papothèque

Samedi 8 - 19h30
Gymnase Anquetil
Handball
Seniors masculins 2/ Dieppe

Samedi 8 à 21h15
Gymnase Anquetil
Handball
Seniors masculins 1 / Courceulles

Dimanche 9 - 15h
Centre culturel Voltaire
Spectacle «Morceaux en sucre»

Dimanche 9 - 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 1 / Pacy

Dimanche 9 - 15h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors masculins 1/ Val de Reuil

Mardi 11 - 16h15
Piscine municipale
Jeux nautiques de l'Usep

Mardi 11 - 17h
Tennis Club
Remise de fauteuils roulants

Mercredi 12 - 14h
Médiathèque Anne Frank
Forum des ados

Vendredi 14 - 20h
Centre culturel Voltaire
Spectacle de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique
«Espagne, création et inspiration»

Samedi 15 - 11h
Médiathèque Anne Frank
Marmothèque

Dimanche 16 - 13h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors féminines 2/ Montivilliers

Dimanche 16 - 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 2 / Houlme Bondeville

Dimanche 16 - 15h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors féminines 1/ ASPTT

Dimanche 16 - 17h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors masculins 1/ Lillebonne

Lundi 17 - 18h
Salle les Rivières
Assemblée générale de l'association «ensemble»

Mardi 18
14h30/16h30
Salle des associations
Inscription au déjeuner de l'amicale des anciens travailleurs

Mercredi 19 - 14h30 16h
Médiathèque Anne Frank
Conte d'Espagne
«Cours, cours citrouille»

Mercredi 19 - 18h
Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Cérémonie de signature des contrats partenaires jeunes

Jeudi 20 - 20h
Centre culturel Voltaire
Concert «Paco El Lobo - Trio Flamenco»

Dimanche 23 - 14h30
«La Filandière»
Loto

Mars

Mardi 4
«La Filandière»
Mardi gras

Vendredi 7 - 18h30
Médiathèque Anne Frank
Les musicales «Borborygmes»

Samedi 8 - 10h
Médiathèque Anne Frank
Atelier d'écriture
«Journée de la femme»

Samedi 8 au samedi 22
Médiathèque Anne Frank
Exposition «l'arbre à poèmes»

Lundi 10
9h/12h - 14h/16h
Maison de l'animation
Inscription au spectacle de printemps offert aux personnes âgées par la commune

www.deville-les-rouen.fr